



Vide dressing arnaque, vendre à perte c'est possible ?

Par **pinasse33**, le **28/03/2012** à **16:55**

Bonjour,
Je me permet de poster ce message, car j'ai fait les frais d'un site videdressing.com, qui prend leur vendeur pour des pigeons, il n'y a pas d'autre terme.
J'ai mis en vente un article qui a été vendu puis retourné car la cliente été insatisfaite. Jusque là, pas de souci. Mais on m'apprend que l'article ne me sera pas retourné mais renvoyé pour inspection à videdressing et que je ne serai certainement pas remboursé de mes frais d'envoi et qu'en plus je vais devoir payer pour le renvoi de mon article. Je rêve ! mais c'est du vol ! Ils disent vouloir inspecter l'article mais il ne l'on même pas vu au départ, c'est ridicule. Le service client me répond niaisement que je dois payer pour récupérer mon article. C'est du VOL.
Ne vendez rien sur videdressing.com
Merci pour vos conseils.

Par **pat76**, le **28/03/2012** à **19:07**

Bonsoir
pour Videdressing.com voici déjà quelques détails.
Vous avez lu les conditions générales dans leur intégralité parce qu'il y a de la lecture ?
Mentions légales 01/03/2012
Le présent site www.videdressing.com est la propriété de la société VIDE Dressing SAS, société par action simplifiée au capital de 73.300 euros,
Inscription au RCS de Paris sous le n° 511958886
Siège social : 34 rue Richer, 75009 Paris, France
Numéro de téléphone : 09 72 26 90 95
Adresse mail : informationscomplémentaires@videdressing.com
Directeur de publication : Monsieur Renaud Guillerm ayant la qualité de Président de la société VIDE Dressing SAS.
Numéro de la TVA : FR105119588600018
Déclaration auprès de la CNIL sous le numéro 1396345
Hébergeur : Typon

Par **pinasse33**, le **28/03/2012 à 20:26**

Si on lisait tous les cgv aucun site ne vendrait !

Par **pat76**, le **29/03/2012 à 14:15**

Bonjour pinassernC'est sur ce point que compte les sites qui vendent sur le net, que les clients potentiels ne lisent pas les Conditions Générales.rnrAprès, il ne faut pas vous étonner de vous faire avoir.

Par **pinasse33**, le **29/03/2012 à 16:04**

Oui c'est sur ! mais il y a qd même des entreprises sérieuses ! videdressing m'a contacter et à régler le problème .

Par **misstalon**, le **23/11/2012 à 13:28**

bonjour, j'ai le même problème à ce jour.rnrJusqu'à la tout va bien, je vend ma robe bcbg sur ce site à une cliente de Belgique.rnrLa robe était en parfait état, elle n'avait été portée qu'une fois pour un mariage.rnrJe l'ai acheté 350€ et revendue 95 €.rnrJe règle à la poste 16€ de frais d'envoi pour la Belgique.rnrLa cliente reçoit ma robe et se plaint d'une mauvaise qualité avec tout les bords éraillés. Je ne savais pas ce qu'elle voulait dire par la. rnrElle fait par de son insatisfaction 48h après la date de livraison. Déjà, elle n'a pas respectée le délai.rnrPour avoir une réponse du service client, c'est impressionnant leur lenteur et puis toujours répondre à côté.rnrLe service client reçoit la robe et après vérification, ils m'annoncent qu'elle est non conforme à l'annonce! alors que c'est impossible. rnrAujourd'hui, je vois que ma robe est en vente sur vide dressing directement par leur soin alors que j'ai demandé un renvoi immédiat. rnrLa surprise quand j'ouvre l'annonce. Ils ont mis des photos de ma robe abimée. En effet, l'état est vraiment moyen mais je ne l'ai jamais envoyé comme ca. rnrJe pense que la personne a du faire le nécessaire avant de la renvoyer pour se faire rembourser les frais de livraison. rnrA ce jour, je me retrouve sans ma robe, sans argent sur cette vente, des frais d'envoi en Belgique à ma charge et en plus de ca je vais surement récupérer une robe abimée alors qu'elle était vraiment en super état.rnrJ'ai encore envoyé des messages au services client mais aucune réponse. rnrJe compte pas laisser tomberrnrD'ailleurs je n'achèterais plus rien, ni vendrais sur ce site

Par **stiklabrille**, le **13/02/2013 à 23:02**

bonsoirrnj'ai moi aussi vendu un sac longchamp modele roseau état neuf , l'acheteuse n'en a pas voulu elle n'a pas su dire pourquoi , je voudrais le récupérer car je n'ai plus de nouvelles

alors qu'il a été apparemment renvoyé dans les locaux de vide dressing , je souhaiterais les joindre merci a celle qui aurait des coordonnées correctes

Par **charlene94120**, le **21/03/2013 à 13:33**

Bonjour, rnrnrnVoilà le mail que j'ai envoyé à videdressing et qui résume mon litige avec eux. rnrnrnComme indiqué dans mon message précédent je vous informe que j'ai déposé un dossier auprès de la gendarmerie. En effet vous n'avez pas respecté vos conditions générales de vente. rnrnrnL'article 6 stipule que lorsqu'un article est retourné dans le cadre de la Garantie Satisfait ou Remboursé, Videdressing dispose d'un délai de 30 jours pour traiter la réclamation. rnrnrnOr il a fallu que je vous contacte pour vous notifier le litige le 06/03/2013 alors que la commande a été passée le 31/12/2012 et que l'acheteur a eu 48h pour signaler son insatisfaction et 48h de plus pour vous retourner l'article. rnrnrnComme indiqué dans vos conditions générales de vente il est de la responsabilité de l'acheteur de renvoyer l'article selon les conditions énoncées. rnrnrnPar conséquent je ne suis pas responsable de la perte de l'article et il est légal que je demande le paiement de ma commande. rnrnrnÉtant mécontente de vos services et surtout de votre réactivité à résoudre les problèmes je n'hésiterais pas à faire votre publicité sur les forums concernés et cela ne fera qu'ajouter d'autres commentaires négatifs sur votre site. rnrnrnVous recevrez d'ici peu une lettre recommandée détaillant tous les détails.rn.

Par **lola***, le **23/03/2013 à 16:20**

Bonjour, rnrnrnje suis une acheteuse pour la première fois sur vide dressing.rnrnrnSamedi dernier (16mars) j'ai acheté un article qui a été envoyé le Lundi 18mars.rnrnrnil a une semaine qui a passé mais j'ai encore rien reçu et en plus le numéro de colis est pas correct alors je sais pas où c'est le paquet? rnrnrnLe paiement a été effectué: (rnrnrnMaintenant quoi je dois faire avant d'aller à la gendarmerie? rnrnrnJe dois envoyer insatisfait et rembourser? mais le montant ça me sera rembourser ou pas? rnrnrnmerci de vos avis personnelles

Par **jubelette**, le **28/03/2013 à 14:45**

Bonjour, rnrnrnJ'ai acheté il y a 15 jours deux robes sur vide dressing... Le colis a fait le tour de France... en effet la vendeuse n'a pas mentionné le pays de livraison et payé le tarif pour un colis en France! La vendeuse ne répond à aucuns des messages que je lui ai laissés et le service client " terriblement long " me répond à côté de la plaque!!! j'ai fini par trouver le numéro de téléphone, d'après la personne au bout du fil le problème est entrain de se résoudre! J'attends toujours... Les sous ne sont plus sur mon porte-monnaie et je n'ai toujours pas les robes commandées! À suivre...

Par **copernic**, le **22/05/2013 à 20:09**

quel est le n° de téléphone du Site?rnmerci, co

Par **skrat**, le **28/05/2013 à 18:46**

bonjourrnj'ai composé le numéro inscrit dans les conditions générales de vente : réponse du serveur vocal : ce numéro n'est plus attribué ! or je souhaite acheter un sac si accord écrit de la vendeuse, mais ne peux accéder à mon compte que j'ai désabonné il y a qq semaines (étant tentée plus d'une fois par des articles fort alléchants et entrant dans mon budget) sauf que après 5 à 6 tentatives. aucun résultat et le site me jette à chaque fois ?

Par **agot 24**, le **16/07/2013 à 20:14**

Bonjour, merci de me souhaiter bien venu au club arnaqué également par vide dressing, je vous propose à tous et toutes d'inonder leur boîte mail de nos réclamations sans discontinuer, ne serait-il pas judicieux de pressurer quelque peu l'hébergeur du site afin de faire une contre publicité à cette sté peu scrupuleuse

Par **sarahfgr**, le **17/07/2013 à 12:11**

Bonjour,rnrnJe suis également victime de vide dressing, avec le schéma classique : je suis vendeuse, acheteuse non satisfaite, depuis plus rien et disparition de mon article. rnJe pense qu'il serait judicieux de saisir la justice pour escroquerie. qu'en pensez vous?

Par **Pierre DG**, le **17/07/2013 à 14:13**

Bonjour à tous, rnrnje vois que vous êtes un certain nombre à avoir des problèmes avec ce site, il serait peut-être judicieux de former un groupe de pression, ou d'engager une action collective, qui sont des moyens de pression assez efficaces pour faire face à certaines sociétés "malhonnêtes". Certains sites, tel que action-collective.com seraient, je pense, plus appropriés au problème ici présent.

Par **agot 24**, le **24/07/2013 à 19:07**

Bonsoir à tous,rnrnBonne idée de Pierre DG, quelle est la marche à suivre pour engager une action collective? qui de nous tous peut fédérer le projet? je propose de porter plainte collectivement au procureur de la république de Paris à l'encontre du pdg de vide dressing, qu'en pensez vous?

Par **Lag0**, le **24/07/2013** à **23:04**

Bonjour,rnIl me semble que la loi autorisant les actions de groupe n'est pas encore en vigueur en France. Elle n'a été votée à l'assemblée qu'au début de ce mois.

Par **agot 24**, le **26/07/2013** à **18:40**

Bonsoir à tous,rnrn Merci IAGO pour l'info,sur l'action collective, pour ma part je me prépare un dossier en vue de déposer une plainte au proc de la république de PARIS à l'encontre du pdg de vid dréssing action prévue début septembre emboitez moi le pas et qui sait individuellement nous allons peut etre faire bouger le cocotierrnrnrn Soyons irréaliste, demandons le possible!

Par **Ama75**, le **26/02/2014** à **14:43**

Bonjour - rnrnJ'ai à mon tour eu la même mauvaise expérience que Pinasse33. J'ai vendu un foulard Hermès impeccable sortant du pressing à une acheteuse visiblement quasi-professionnelle au vu de sa boutique sur VD. Elle m'a littéralement agressée en me disant que mon annonce était fausse, qu'il ne pouvait pas sortir du pressinf car il comportait 3 grosses tâches hyper-visibles. rnrnEnsuite elle a essayé de me prendre par les sentiments, certainement pour obtenir une baisse de prix sur le foulard déjà très intéressant, pour pouvoir ainsi le revendre sur sa boutique, qui curieusement, comportait beaucoup de foulards Hernès. j'ai refusé d'entrer dans ce jeu. Elle a retourné le foulard effectivement très tâché selon l'"inspection" de VD, alors que j'ai deux autres foulards en vente pour lesquels j'avais mentionné des petites tâches non parties au pressing. Cela ne tenait pas la route. rnrnAujourd'hui je dois donc effectivement payer pour avoir le retour de mon foulard que je dois en plus emmener chez un teinturier.

Par **sousou92370**, le **25/07/2014** à **00:37**

BonjourrnMoi ç pire rnIl se sont servis de mes coordonnées bancairesrnPour faire un achat de 265 euros c gravernJe me suis aperçu que sur mon compte bancaire était mentionné achat rnAlors que je n'en ai fait aucun !!!!!rnJe leur laissé 1 semaines pour.me remettre cette somme sinon sa rnPasserai in justice sans aucun problème

Par **aladiah605**, le **28/07/2014** à **19:15**

Bonjour , moi j'ai vendu un sac à main vintage louis vuitton, l'acheteuse à décidé de le retourner à vide dressing au bout de 2mois et demi avec pour motif : "contrefaçon"... au moment de l'envoi j'ai offert à cette acheteuse un certif d'authenticité fait et fourni par vide

dressings de 30 euros. cette acheteuse se retourne contre moi évidemment (et non contre vide dressing)et vide dressing me bloque mon porte monnaie... qui est en cause? sachant que mon sac est vrai bien sur (gravé et numéroté)

Par **Grrenouille**, le **27/11/2014** à **02:50**

Bonsoir aladiah605
Je ne suis ni juriste ni avocate ou autre de ce site mais je suis presque certaine que seul Vide Dressing est responsable.
Pourquoi ?
Ils ont certifié l'authenticité, ils ont donc engagé leur responsabilité.
Avez vous demandé à Vuitton un certificat "avec numéro et tout et tout" ? C'est gratuit. Vous filez ça à Vide Dressing et surtout vous vous protégez contre la plainte de la cliente !. Ensuite vous portez plainte contre ces arnaqueurs. Car là aussi ce n'est pas une erreur mais du profit malveillant !!!
Pour info pour des personnes plus haut :
1/ Le numéro normal (coût normal) n'existe plus depuis cet été. Depuis c'est un numéro surtaxé au tarif le plus élevé (un 0899 ...)et ils font ainsi un bénéfice supplémentaire par les appels clients.
En tout cas je vois que je ne suis pas la seule à m'être fait arnaqué.

Par **chihuahua**, le **15/12/2014** à **13:44**

Bonjour VDR
Je passe commande N 1116412, donc a été prise en compte , mais pas enregistrée sur mes commandes et pas enregistrée sur les ventes, depuis je vous envoie plusieurs messages, pas de réponse, et le No tel surtaxe payer pour un problème technique , pas de réponse, pas de solution ?

Par **RoseRLH**, le **25/08/2015** à **13:50**

VIDEDRESSING, VOLEURS !!!
La vendeuse, très malhonnête, m'a envoyé une jupe à la doublure déchirée et pour en recevoir le paiement malgré tout, elle a découpé la taille d'origine (38) et elle a cousu une taille 36 à la place faisant croire que j'avais substitué un vêtement abîmé de taille 36 contre le sien, non abîmé, taille 38!! le comble est que le SAV a gobé ce mensonge grossier et la voleuse a été payée. Je n'ai plus rien aujourd'hui et j'ai payé 37 euros (jupe + frais d'envoi et d'expédition). Quelqu'un connaît-il le moyen d'obtenir gain de cause dans mon cas? En tout cas, je ne compte pas lâcher le morceau. Et il ne faut rien commander sur ce site!!
Merci d'avance.
R.

Par **alterego**, le **26/08/2015** à **00:24**

Bonjour,
Domage que vous n'y ayez pas songé avant !
Si vous avez perdu 37€, c'est râlant mais vous vous en sortez encore bien. Si tromperie il y a, le site est étranger à la chose d'autant que vous auriez donné votre accord de paiement.
Vous pouvez toujours déposer une plainte si votre vendeuse persiste à ne pas prendre votre réclamation en compte. Ne pensez-vous pas que le Procureur ait d'autres chats à fouetter qu'un délit de 37€

Par **monetteb**, le **20/10/2015** à **16:12**

Bonjour,rnJ'ai moi aussi un problème avec Vide Dressing. Le principe de ce site serait bon s'il n'y avait pas autant de personnes mal intentionnées.rnJ'ai vendu une écharpe de luxe via ce site qui était en très bon état. L'acheteuse décide de retourner le produit, jusque là aucun problème sauf que lorsque le colis arrive chez moi: je découvre qu'elle a réutilisé mon colis, le paquet était à moitié déchiré et l'écharpe avait 2 trous qui n'existaient pas lors de l'envoi.rnJe contacte le service client qui essaie de faire la médiation avec l'acheteuse mais celle-ci ne répond pas.rnFinalement le service juridique statue en sa faveur car mon écharpe pouvait être défectueuse lors de l'envoi. En fait, il vaut mieux ne pas répondre qu'être coopératif avec eux.rnOr en signant les conditions générales de vente, il est bien stipulé que nous ne pouvons envoyé d'objets troués, déchirés...rnCela fait 3 semaines que je suis censée avoir un retour de leur service juridique. Sans réponse de leur part, je les ai donc contacté via leur page Facebook. Là j'ai un retour disant que des trous de mites ne peuvent pas être fait en seulement 48h. Je ne sais pas d'où sort cette excuse, ni comment ils arrivent à détecter l'origine des défauts sur une photo.rnJe ne sais même plus comment les faire réagir. Ce n'est même pas temps la perte d'argent qui m'agace mais plutôt l'idée que cela pourrait se reproduire pour n'importe qui sous prétexte qu'il s'agit d'une grande entreprise.rnrnJ'aimerais savoir quelles sont mes options afin d'obtenir dédommagement

Par **Hanna75**, le **08/11/2016** à **12:10**

onjour tout le monde, rnJe suis déçue du site VideDressing, j'ai vendu une paire de bottes sur ce site, l'acheteuse a usé de son droit de rétraction pour une raison de taille, jusque là rien d'anormal, elle devait donc retourner le colis à l'adresse de l'expéditrice (à savoir moi). Lorsqu'elle se rapproche de Vide Dressing pour obtenir l'adresse, ces escrocs lui communique une adresse inexistante complètement farfelue que je n'ai jamais renseignée sur mon profil une certaine "rue du shopping à Paris dans le 8ème" ! rnDe ce fait le colis se perd (en même temps avec une adresse sans numéro et avec une rue qui n'existe pas à Paris...) et finit par être retourné à l'acheteuse. rn10 jours après avoir été mise au courant de la rétraction de l'acheteuse, je décide d'appeler Vide Dressing (à un numéro soit dit en passant surtaxé à 0,35e/min mais bon bref !) je tombe sur une conseillère clientèle totalement désobligeante et mauvaise qui me dit que le colis est distribué à l'adresse "Rue du Shopping" et qu'il n'y a rien à faire, je n'avais qu'à pas renseigner cette adresse. Voyant que le débat était impossible et qu'à part essayer de me faire porter tous leur torts elle n'allait pas m'être d'une quelconque utilité, je lui demande de passer sa responsable. Quelle erreur ! rnUne dame encore plus mauvaise et rabaissante, faisant preuve de sarcasme lorsque j'évoque que je suis cliente chez un concurrent et que je n'ai jamais eu le moindre problème. Elle me réplique "ben retournez y alors." et plein d'autres remarques encore blessantes que puériles, enfin bref. Cette "responsable" finit par me dire que si je veux récupérer mes bottes je vais devoir rembourser l'acheteuse des frais de port occasionnés vers l'adresse inexistante qui devra l'envoyer dans leur locaux et que de surcroit je devrai payer à nouveau des frais de ports pour qu'ils procèdent à l'envoi de mon colis à mon domicile. rnComplètement éffarée par ce que je viens d'entendre, je leur demande simplement de me faire parvenir mes bottes directement sans

passer par leurs locaux et que, concernant les frais de ports, j'en ai payé également et ils ne m'ont pas remboursé. De ce fait en tant qu'entremetteur entre l'acheteur et le vendeur c'est à eux de le faire je ne payerai pas encore des frais de port sachant que mon produit n'est même pas vendu. Je me retrouve donc dans une impasse où on essaye de me faire payer des frais de port pour récupérer un produit qui m'appartient et qui plus est, on a changé mes coordonnées pour me les faire payer, on a donc clairement essayé de m'arnaquer et aux vues de toutes les plaintes concernant des litiges avec ce site ce n'est pas la première fois. Si quelqu'un d'autre a été victime de leurs agissements douteux, contactez moi, n'hésitez pas à plusieurs on pourra enfin être écoutées.

Par **gul59**, le **28/01/2017** à **05:48**

J'ai perdu 150€ !!!

Par **Boubou74**, le **05/11/2017** à **21:35**

Bonsoir à tous, mon cas est un peu différent du premier car je suis acheteuse....j ai conclue l achat d un bracelet sur le site Videdressing. Ce bracelet a été livré complètement écrasé car la vendeuse l avait envoyé dans une enveloppe à bulles, sans précaution....j ai donc immédiatement prévenu videdressing du probleme. On m a répondu que j avais respecté le délai de 48h et qu il fallait renvoyer le bracelet à la vendeuse....seulement Voila....la vendeuse refuse de communiquer son adresse, prétend qu elle n est pas chez elle, qu il faut attendre....j ai reçu des mails m indiquant que je n avais pas respecté le délai d envoi et que la somme allait être débitée de mon compte....c est à devenir fou...la vendeuse est malhonnête et Videdressing, totalement incapable de régler le problème....j ai eu différentes versions, de multiples interlocuteurs me disant que je n avais pas à m inquiéter jusqu à ce soir...lorsque j ai reçu cet ultime message m indiquant que je n avais pas respecté le délai d envoi et que la transaction serait finalisée. Que puis je faire ? Merci....

Par **shy**, le **11/02/2018** à **10:07**

bonjour j'ai récemment fait les frais d'un retour l'acheteuse a utilisé la garantie satisfait ou remboursé et là surprise retour de mon article abimé défectueux alors qu'il était conforme à la description mise en ligne, après 3 semaines videdressing rend son verdict et me répond que l'acheteuse n'a pas pu abimer l'article en 48h je précise que l'acheteuse a porté l'article et elle l'a précisé du coup je ne suis pas remboursé j'ai envoyé un article neuf l'acheteuse fait ce qu'elle veut abime l'article et usé de la garantie, une question me turlupine car dès que vous recevez un article vous vérifiez sa conformité vous l'essayez et vous accusez sa bonne réception mais vous attendez pas de recevoir un colis de l'utiliser et ensuite de faire marcher cette garantie satisfait ou remboursé c'est trop facile du coup j'ai perdu 110€ avec en retour une paire de basket arraché de chez Burberry je ne compte pas en rester là, je vais écrire au siège car aucune protection pour le vendeur.